

Compte-Rendu du Conseil Restreint du 4 mai 2018

Etaients présents :

Stéphane Blancard
Karine Brisset
Patrick Charlot
Alexandre Ciaudo
Bénédicte Coste
Christelle Coutant-Lapalus
Philippe Desbrières
Marc Filser
Clotilde Fortier
Yan Laidie
Béatrice Lapérou
Angèle Renaud (suppléante de Pascal Fabre)
Hélène Tourard (suppléante de Régis Vabres)

Procurations :

Sylvain Béal donne procuration à Karine Brisset
Patrick Bouchet donne procuration à Philippe Desbrières

Modification pour les Modalités du concours d'allocation des contrats doctoraux :

- Procédure d'audition décidées : solution adoptée à l'unanimité (15 votes) : une étape d'admissibilité est organisée au sein du conseil restreint avec avis des porteurs de sujets (qui participent à la réunion).

- Il est décidé de maintenir la présence à toutes les auditions de tout porteur de projet membre du conseil. Celui-ci ne participera pas à la discussion sur les auditions individuelles.

- Il est décidé de procéder à une révision annuelle du nombre de sujets par laboratoire en fonction de critères qui restent à définir (nombre d'HDR, nombre de soutenances...).

- Pour rappel, le nombre d'HDR actifs au sens de la COMUE (qui encadrent ou ont encadré depuis moins de 6 ans ou viennent de soutenir leur HDR (moins de 3 ans)) est le suivant :

CREDESPO : 24
CREGO DIJON : 17
CREGO BESANCON : 5
CREDIMI : 16
CRJFC : 16
CRESE : 12
CESAER : 12
LEDI : 8

- Concernant la possibilité d'organiser des auditions communes aux deux sites, résultat du vote :

- 5 abstentions
- 10 contre

Par conséquent, l'an prochain comme cette année, les auditions seront spécifiques à chaque site à moins que les contrats doctoraux passent sous la responsabilité de la COMUE.

Compte-Rendu du Conseil Plénier du 4 mai 2018

Etaients présents :

Sylvain Béal (suppléant de François Cochard)
Stéphane Blancard
Karine Brisset
Patrick Charlot
Alexandre Ciaudo
Christelle Coutant
Philippe Desbrières
Marc Filser
Clotilde Fortier
Béatrice Lapérou
Yan Laidie
Amandine Picard (suppléante Jérémy Pidoux)
Hélène Tourard (suppléante de Régis Vabres)
Hélène Truchot
Clément-Marie Tholozan
Angele Renaud (suppléante de Pascal Fabre)

Procurations :

Bénédicte Coste donne procuration à Karine Brisset
Patrick Bouchet donne procuration à Philippe Desbrières
Laurent Kondratuk donne procuration à Alexandre Ciaudo

1. CIST :

Nous rappelons que les CIST sont obligatoires à partir de la demande de réinscription en 3^{ième} année de doctorat.

Il est approuvé à l'unanimité les modifications suivantes :

- Les CIST devront nécessairement comprendre un **membre HDR extérieur au laboratoire** d'appartenance du doctorant (membre du Conseil ou autre).
- Le doctorant devra présenter son portefeuille de formation doctorale à chaque CIST. Celui-ci devra être validé par le directeur de thèse.

2. Financement des aides à la mobilité et aux instruments de recherche : toutes les propositions sont validées (voir le ppt).

3. **Equivalence de formation des doctorants** (voir le ppt).
4. **Journées d'Etudes organisées par les laboratoires de l'ED DGEP** : chaque laboratoire peut demander à ouvrir ses journées d'études destinées en partie à ses doctorants à l'ensemble des doctorants de l'ED DGEP. Dans ce cadre, l'événement pourra être considéré comme une formation spécifique de l'ED DGEP et faire l'objet d'une subvention par l'ED DGEP. Celle-ci sera étudiée par le bureau et son montant maximal est limité à 50 % du budget de la journée d'étude ou à 500 euros au maximum.
5. **Journée scientifique de l'ED Doctorale** : Principe validée. Mots clés retenus : **Environnements, Territoires, Organisations et Marchés**.
Il est demandé aux membres du Conseil de proposer des noms de conférenciers pour le 20 mai.
6. **Information sur les nouveaux métiers publics ouverts aux docteurs** : organisée dans le cadre d'une conférence. En revanche, pour l'instant, nous n'organisons pas de forum des métiers.